

AVIS PUBLIC**ENTRÉE EN VIGUEUR**

AVIS EST DONNÉ QUE lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 4 décembre 2018, le conseil d'arrondissement a adopté le règlement suivant intitulé :

RÈGLEMENT NUMÉRO RCA18-30087

« Règlement modifiant le règlement sur les parcs (R.R.V.M., c. P-3) à l'égard du territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles »

PRENEZ AVIS QUE ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ces documents dans les bureaux Accès Montréal de l'arrondissement, soit à Pointe-aux-Trembles, à la Maison du citoyen située au 12090, rue Notre-Dame Est ou à Rivière-des-Prairies, au 8910, boulevard Maurice-Duplessis, aux heures régulières d'ouverture, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.

Montréal, le 18 décembre 2018.

Le secrétaire d'arrondissement

Charles-Hervé Aka, LL.M., OMA

Cet avis peut également être consulté sur le site Web de l'arrondissement à l'adresse suivante :
ville.montreal.qc.ca/rdp-pat